

Rapport du Président

Séance Publique du vendredi 25 juin 2010

Service instructeur

1^{ère} **Commission N**° CG-2010-2-1-1

Direction des Finances

Service consulté

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Résumé: Le Département a été saisi par le Trésorier Payeur Général du Haut-Rhin sur l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme d'un montant de 711,00 € qui s'avèrent irrécouvrables. Cette admission ne fait pas l'objet d'une inscription au budget.

Le Département a été saisi par le Trésorier Payeur Général (T.P.G.) du Haut-Rhin sur l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme qui s'avèrent irrécouvrables.

Selon les dispositions du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, l'admission en non valeur est prononcée par le T.P.G., après avoir recueilli l'avis favorable du Département collectivité bénéficiaire.

Cette demande d'admission en non valeur, pour un montant de 711,00 \in , concerne les redevables figurant sur l'état figurant en annexe.

Je vous propose donc:

• d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur par le Trésorier Payeur Général de taxes d'urbanisme irrécouvrables, à concurrence de 711,00 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

LE PRESIDENT

ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

ANNEXE

Re de va ble (s)	Montant(s)
CASTRO Georges	126,00 €
SCI DEMI ROND	250,00€
SCI CHRISTINE M. DESSART ALEX	7,00 €
SCI GALLIPOLI	255,00€
MME ET M. VERNALDE STEVE	73,00 €
TOTAL	711,00 €